

Second Œuvre BL/BS/SO
Industrie des produits en béton
Industrie de la carrosserie
Aménagement d'intérieur et plafonds
Branche de l'installation électrique
Enveloppe des édifices
Branche des techniques du bâtiment
Montage d'échafaudages
Plâtrerie, ville de Zurich
Branche de la construction en bois
Secteur de l'isolation
Industrie de la plâtrerie-peinture
Secteur marbre et granit
Artisanat du métal
Branche du carrelage

**A toutes les agences de placement
assujetties à la CCT Location de
services**

Zurich, décembre 2018

Dépôt des décomptes des cotisations de retraite anticipée (MPR / RA / CCRA)

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous souhaitons vous rappeler que les déclarations relatives aux **cotisations du 2^{er} semestre 2018 pour la retraite anticipée** dans les branches suivantes doivent nous être remises avant le **31 janvier 2019** :

- **MPR Enveloppe des édifices**
- **RA Montage d'échafaudages**
- **MPR Industrie de la plâtrerie-peinture**
- **CCRA Marbre et granit**

Nous attendons le versement des montants déclarés d'ici au **28 février 2019**.

Les formulaires de décompte se trouvent sur notre site www.inkassopool.ch. Dans le cas où vous souhaiteriez établir les décomptes avec vos propres formulaires, il faudrait impérativement veiller à ce que toutes les informations requises y figurent (nom, numéro d'assurance sociale, date de naissance, arrivée dans l'entreprise/départ, nombre d'heures, salaire global). Les déclarations incomplètes ne peuvent être acceptées.

Si vous n'avez **pas loué de personnel** durant le **2^{er} semestre 2018** dans les quatre branches concernées, nous vous prions de **nous le confirmer par écrit**.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

InkassoPool

Belen Loureiro